

Lente évolution des configurations familiales en Suisse

Selon les résultats de l'étude consacrée aux familles et aux générations de 2013, initiée par l'Office fédéral de la statistique, le contexte suisse pousse vers des schémas plutôt traditionnels et inégalitaires au sein du couple. Tendances avec Laura Bernardi et Jean-Marie Le Goff.

David Trotta

En Suisse, entre 20 et 25 % des enfants naissent hors des liens du mariage. Depuis les années 1990, ce taux a augmenté d'environ 1 % par an. Cette proportion reste toutefois bien plus faible que dans d'autres pays d'Europe, comme la France ou l'Autriche, affichant des taux respectifs d'environ 60 et 40 %. C'est l'une des tendances qui ressort de l'enquête sur les familles et les générations de 2013, initiée par l'Office fédéral de la statistique, à laquelle ont contribué Laura Bernardi, professeure à l'Institut des sciences sociales (ISS), et Jean-Marie Le Goff, maître d'enseignement et de recherche à l'ISS, tous deux membres du Pôle de recherche national sur les parcours de vie LIVES. Ils discuteront de ces résultats le 3 mai à Berne, dans le cadre d'une journée d'étude.

Lentement et traditionalisme

« Les naissances hors mariage sont un indicateur intéressant dans la mesure où la plupart de celles-ci correspondent à des naissances souhaitées au sein de couples, mais qui ont décidé de ne pas se marier, ou qui ne le sont pas au moment de l'arrivée de leur enfant », précise Jean-Marie Le Goff. En France, ce phénomène se serait développé dans les années 1980. Selon les chercheurs, ces chiffres montrent que l'évolution suisse se fait plus lentement qu'ailleurs. Ils soulignent en revanche bien une diversification des types de familles depuis un demi-siècle, due à l'entrée sur le marché de l'emploi des femmes, à la diffusion de la cohabitation, aussi dite union libre, à l'augmentation du nombre de divorces et de familles recomposées.

Reste que l'enquête souligne l'importance du mariage en Suisse. Une forme de traditionalisme dans la façon de créer une famille donc. Les chercheurs se sont aussi intéressés à des questions spécifiques, comme l'égalité ou le bien-être selon les différentes configurations familiales. Selon les chercheurs, le cadre institutionnel et la lenteur de prise de décision politique en Suisse poussent en partie à rester



Laura Bernardi et Jean-Marie Le Goff ont mené un sondage auprès de la population suisse dans le cadre de l'Enquête OFS 2013 sur les familles et les générations. La dernière datait de 1995. F. Imhof © UNIL

dans un moule traditionnel. « La fiscalité favorise par exemple un salaire et demi, au lieu de deux revenus pleins », explique Jean-Marie Le Goff. « Si rien ne dit que dans cette situation les femmes doivent opter pour un emploi à temps partiel, il semble toutefois évident qu'elles sacrifient leur temps de travail pour s'occuper des enfants, puisqu'en moyenne elles gagnent moins que les hommes. Et culturellement on attend des femmes qu'elles endossent ce rôle », complète Laura Bernardi.

Pistes d'ailleurs

Une réalité, en termes d'inégalités, qui ne serait pas près de changer. « Il est en effet légitime de se demander si la question du congé paternité avancera avant plusieurs décennies, quand on sait que les discussions autour du congé maternité ont duré soixante ans », confirme Laura Bernardi. Comparativement, d'autres pays pourraient inspirer des solutions à la Suisse. L'Islande, par exemple,

qui impose un congé de trois mois pour les pères. « L'impact de telles décisions est important, et ce à plusieurs titres. Il permet avant tout de limiter la discrimination à l'embauche, que les hommes soient autant impliqués et se sentent donc aussi compétents que les femmes dans la prise en charge des enfants dès le plus jeune âge », souligne la chercheuse. Le tout favoriserait enfin la répartition égalitaire des tâches ménagères après naissance, souhaitée par de nombreux couples avant qu'ils ne deviennent parents.

Une question de la parentalité qui semble toutefois très complexe en Suisse. Voire compromise. « Elle devrait être complètement intégrée aux parcours de vie. A moins que l'un des membres du couple renonce à des aspirations professionnelles ou qu'il soit soutenu par la famille élargie, concilier ces deux aspects est difficile. Parce que le privé ne compense pas les lacunes institutionnelles », conclut Laura Bernardi.